

OFFRE D'EMPLOI

Titre:	Moniteur (trice) de mini cheerleading
Secteur de travail:	Complexe sportif
Supérieur immédiat:	Technicienne en loisirs
Horaire:	Les samedis 11h30 à 12h25 – septembre 2026 à juin 2027
Classe salariale :	À déterminer selon expérience

■ SOMMAIRE

La personne titulaire de cet emploi planifie, organise et anime des cours de mini cheerleading pour une clientèle de 6 à 10 ans. Les cours se veulent récréatifs. Elle est également responsable d'accueillir les jeunes ainsi que de planifier les cours pour les cinq sessions de 7 semaines.

■ RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

1. Planifie, organise et anime des activités de mini Cheerleading adaptées aux différents groupes d'âge;
2. Accueille les clients et assure un bon service à la clientèle;
3. Prends les présences de son groupe à chaque activité;
4. Encadre les participants et veille à leur sécurité lors des cours;
5. Effectue toute autre tâche à la demande de son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.

■ EXIGENCES

Expérience

- 16 ans et plus;
- Expérience en cheerleading;
- Formation en cheerleading, un atout.

Aptitudes et qualités recherchées

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de La Mennais et en fait la promotion;
- Sens de l'organisation;
- Autonomie et bon jugement;
- Débrouillard;
- Innovation et créativité;
- Dynamique;
- Entregent, habiletés dans les relations interpersonnelles (approche client) et diplomatie;
- Formation en premiers soins, un atout.

■ RÉMUNÉRATION

La rémunération correspond à la classe d'emploi « moniteur sans qualification entre 17.26\$ \$ à 23.10 \$ » ou « moniteur avec qualifications entre 29.17 \$ à 43.86 \$ de l'heure » selon expériences et les formations.

■ ENTRÉ EN FONCTION

Août 2026

■ Modalités de mise en candidature

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae à M. Jason Pouliot par courriel à pouliotj@jdlm.qc.ca

Le Collège Jean de La Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.